

BLEU LAURENTIDES - SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS



MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE DE LIAISON
JESSICA KREJCIK
ÉTÉ 2019

Rédaction :

Jessica Krejcik
Agente de liaison, *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Révision :

Mélissa Valiquette
Chargée de projet et coordonnatrice du *Soutien technique des lacs*, CRE Laurentides

Mélissa Laniel
Chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Anne Léger
Directrice générale, CRE Laurentides

Note au lecteur : *Il est préférable de consulter la version électronique en couleur afin de faciliter la lecture*

Référence à citer :

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2019). **Rapport d'activités**. Programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2019* à Ivry-sur-le-Lac, 24 p.

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. CRE Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i> | 1 |
| 1.1 Le CRE Laurentides..... | 1 |
| 1.2 La région des Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i> | 2 |
| 1.3 Description générale du programme de <i>Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides</i> | 3 |
| 2. Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac | 5 |
| 2.1 Localisation | 5 |
| 2.2 Historique et population | 6 |
| 2.3 Territoire et réseau hydrographique..... | 7 |
| 2.4 Règlementation en environnement..... | 10 |
| 3. <i>Soutien technique des lacs 2019 à Ivry-sur-le-Lac</i> | 10 |
| 4. Présentation de l'agente de liaison | 12 |
| 5. Bilan des activités de l'été 2019..... | 12 |
| 6. Orientations et recommandations | 18 |
| 6.1 Connaissance..... | 18 |
| 6.2 Caractérisation | 18 |
| 6.3 Sensibilisation | 19 |
| 7. Conclusion..... | 20 |
| 8. Références..... | 21 |
| Annexe 1 - Activités | 22 |
| Annexe 2 – Dépliants | 23 |
| Annexe 3 – Livrables..... | 24 |

1. CRE Laurentides et *Bleu Laurentides*

1.1 Le CRE Laurentides

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est une organisation autonome qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des MRC de la région.

Le CRE bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), mais il lève lui-même les fonds nécessaires à la réalisation de ses projets.

Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Les CRE sont présents dans toutes les régions, sauf dans le nord du Québec. Les 16 CRE sont regroupés à l'échelle nationale et représentés par le Regroupement national des conseils régionaux du Québec (RNCREQ).

Pour plus d'information, consultez :

<https://crelaurentides.org/>

www.crelaurentides.org/index.php/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides

<http://www.ncreq.org/>

1.2 La région des Laurentides et Bleu Laurentides

La région administrative des Laurentides possède quelque 8000 lacs de plus d'un hectare. La richesse et la diversité des milieux naturels, combinées à la proximité de la grande région métropolitaine de Montréal, font des Laurentides une région convoitée qui attire une population grandissante. Au cours des dernières années, elle a connu l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec qui se traduit notamment par un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Ces derniers sont ainsi soumis à des pressions qui menacent leur intégrité écologique. Certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport en nutriments supplémentaire qui favorise, entre autres, la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Cette dégradation peut avoir des conséquences non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau peut engendrer une baisse significative de la valeur des propriétés situées autour de ce dernier en plus d'occasionner une perte de jouissance. C'est dans ce contexte que les associations de lacs et les municipalités ont compris l'intérêt environnemental, économique et social de protéger cette valeur exceptionnelle que sont les lacs de la région des Laurentides.

Bleu Laurentides est un projet phare du CRE Laurentides qui a vu le jour en 2005, en réponse à une volonté du milieu et de ses membres, principalement des associations de lacs, de se doter d'un plan d'action régional et d'outils pour la protection de la santé des lacs.

Les objectifs de *Bleu Laurentides* sont de :

- Favoriser la concertation et le transfert des connaissances entre les experts (scientifiques, ministères) et les acteurs locaux (associations de lacs, gestionnaires municipaux, organismes de bassin versant, etc.) ;
- Renforcer les compétences locales et favoriser la prise en charge par le milieu du suivi de l'état de santé des lacs via la surveillance volontaire et le Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
- Susciter un changement de comportement chez les usagers et les gestionnaires municipaux. Appuyer et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives visant l'amélioration ou la protection de la santé des lacs.

Le CRE Laurentides, en collaboration avec un solide réseau de partenaires, dont le MELCC et le GRIL, travaille avec plus de 300 associations de lacs, une soixantaine de municipalités, 5 MRC et 5 organismes de bassin versant à l'échelle de la région des Laurentides.

1.3 Description générale du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*

Depuis 2006, le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un programme clé en main offert aux municipalités de la région pour la protection de la santé des lacs.

Une ressource technique est embauchée pendant la saison estivale afin de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides et la municipalité. Cette ressource, appelée agent(e) de liaison est présente dans les bureaux municipaux pour une durée moyenne de 16 semaines, afin de réaliser différentes activités de concertation, de caractérisation et de sensibilisation auprès notamment des associations de lacs. Le CRE recrute et embauche l'agent(e) de liaison, le forme, le supervise, le rémunère et fournit le matériel nécessaire à la réalisation de son mandat.

Depuis quelques années, cette version traditionnelle du soutien technique a évolué pour répondre à des besoins dans le cadre de mandats spécifiques. Le *Soutien technique des lacs* « à la carte » peut prendre différentes formes, mais répond toujours à un besoin d'accompagnement des acteurs municipaux ou citoyens, tant d'un point de vue social que scientifique.

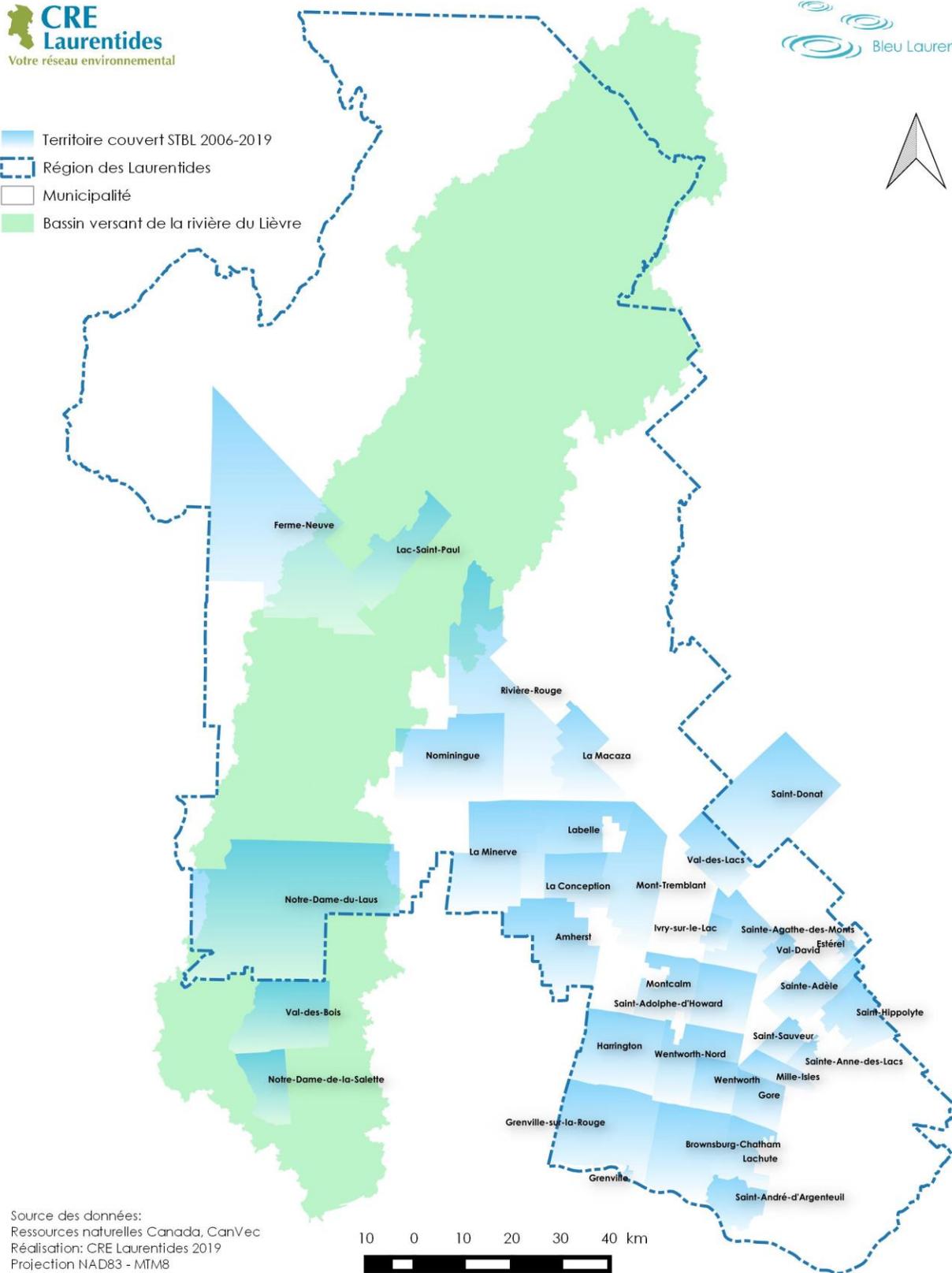
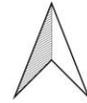
Ces quatorze derniers étés de soutien technique auront permis l'embauche de **75** agents de liaison ayant œuvré sur le territoire du bassin versant de la rivière du Lièvre, de la MRC d'Argenteuil et de **28** municipalités, durant plusieurs années consécutives pour la plupart (Figure 1).

Ceci a notamment permis les activités suivantes :

- ✓ La rédaction de **36** plans directeurs de lac ;
- ✓ L'élaboration d'une politique des usages des lacs ;
- ✓ La création de **25** associations de lacs ;
- ✓ La participation à près de **300** AGA d'associations ;
- ✓ Le porte-à-porte pour sensibiliser les riverains de **111** lacs ;
- ✓ L'accompagnement (**500** sorties terrain) pour la surveillance volontaire de **246** lacs.



- Territoire couvert STBL 2006-2019
- Région des Laurentides
- Municipalité
- Bassin versant de la rivière du Lièvre



Source des données:
 Ressources naturelles Canada, CanVec
 Réalisation: CRE Laurentides 2019
 Projection NAD83 - MTM8

Figure 1. Territoire des municipalités et du bassin versant ayant participé au Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides (2006-2019) © CRE Laurentides, 2019

2. Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

2.1 Localisation

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, d'une superficie totale de 34,67 km², est située au sud-est de la municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides, ainsi que sur le territoire du bassin versant de la rivière du Nord (Figure 2).

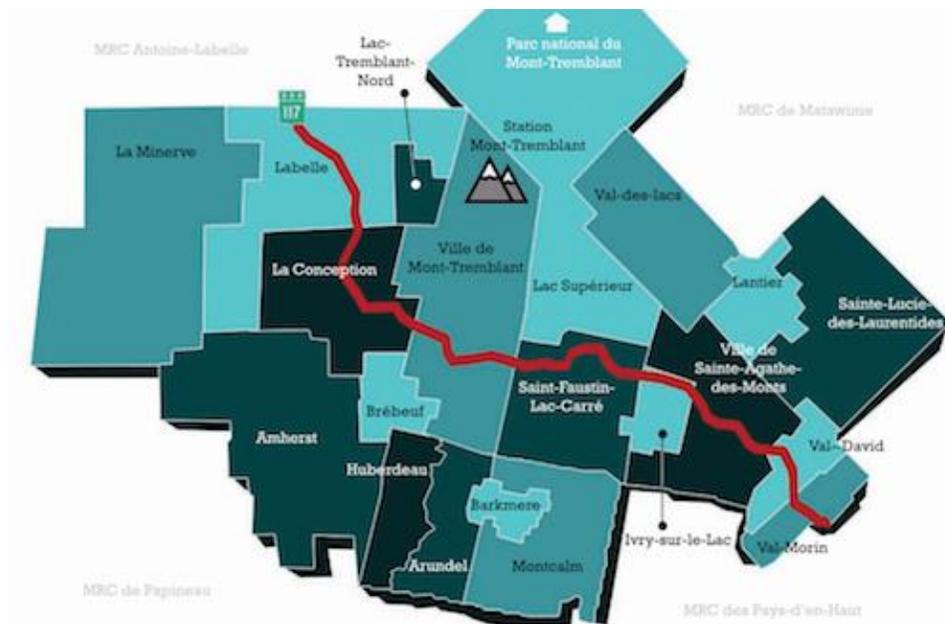


Figure 2. Carte régionale de la MRC des Laurentides
(MRC des Laurentides, 2019)

2.2 Historique et population

Reconnue officiellement comme une municipalité par la législature du Québec en 1912, l'économie d'Ivry-sur-le-Lac est principalement axée sur la villégiature. La proximité de la métropole et de Mont-Tremblant, combinée à la beauté des paysages et les richesses du milieu naturel, y attire un grand nombre de villégiateurs.

La région des Laurentides est passée d'une population d'environ 518 608 habitants en 2006 à 602 704 habitants en 2017 ce qui constitue un taux d'accroissement annuel moyen de 13,6 pour mille. La population de la MRC des Laurentides est également en forte croissance et était répartie selon une densité de 18,9 habitants par km² en 2017. Celle de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac était plus faible avec une valeur de 13,2 habitants par km² en 2017, ce qui correspond à une population de 388 résidents permanents répartis sur une superficie terrestre de 29,33 km² (ISQ, 2019 et MAMH, 2019).



Figure 3. Photo de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac en 1914

(Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac)

2.3 Territoire et réseau hydrographique

Ivry-sur-le-Lac fait partie de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) d'Abrinord, qui couvre une superficie de 2 296,6 km² (Figure 4). La rivière du Nord, dont le bassin versant compte pour 96,8 % de la ZGIE, draine 2 213 km² de territoire. Elle prend sa source dans le lac de la Montagne Noire et s'écoule du nord au sud sur une distance de 146,4 km jusqu'à son exutoire à Saint-André-d'Argenteuil (Abrinord, 2015).

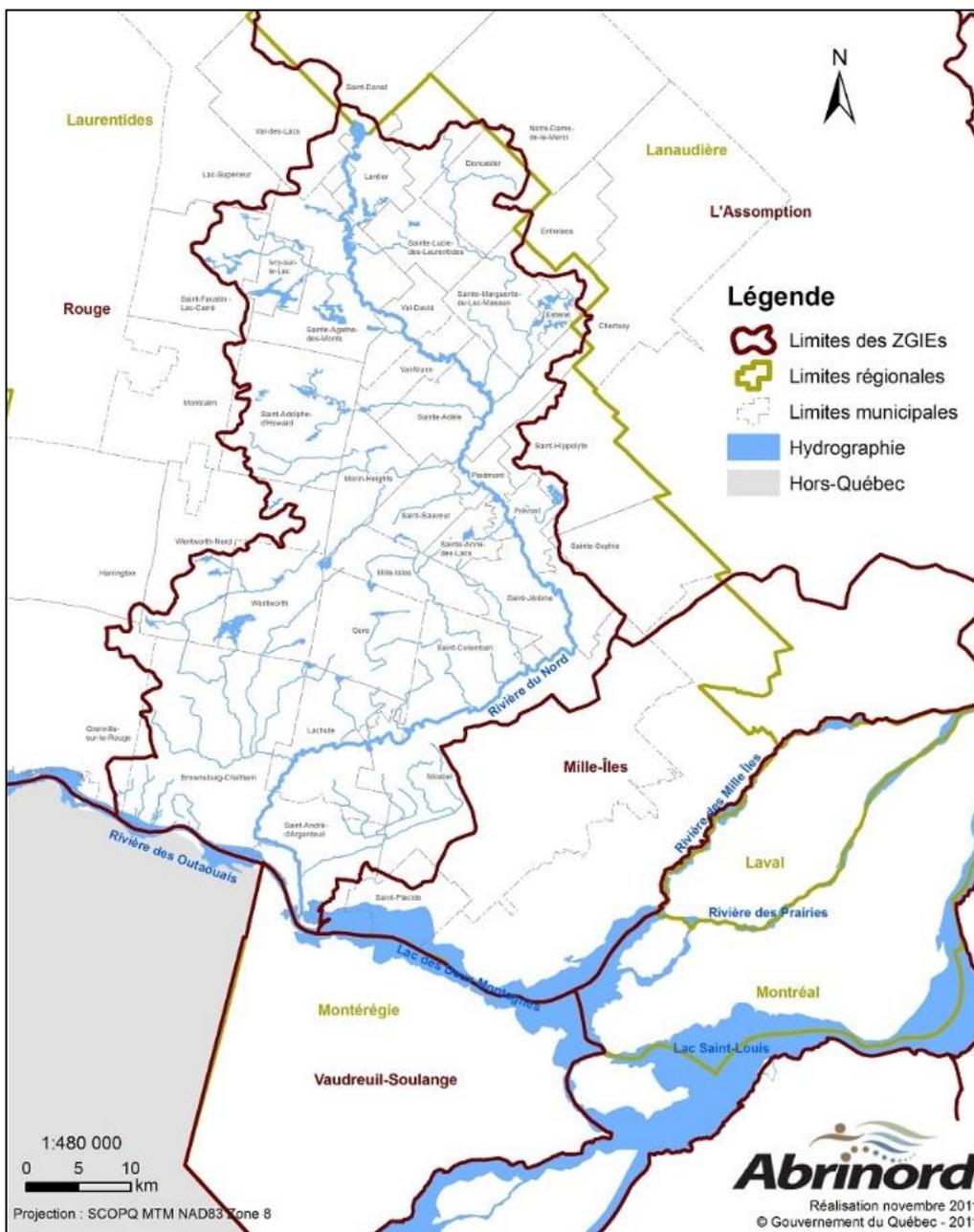


Figure 4. Localisation générale de la ZGIE d'Abrinord

(Abrinord, 2015)

Le territoire d'Ivry-sur-le-Lac se trouve dans le sous-bassin de la rivière Noire, localisé au nord du bassin de la rivière du Nord (Figure 5).

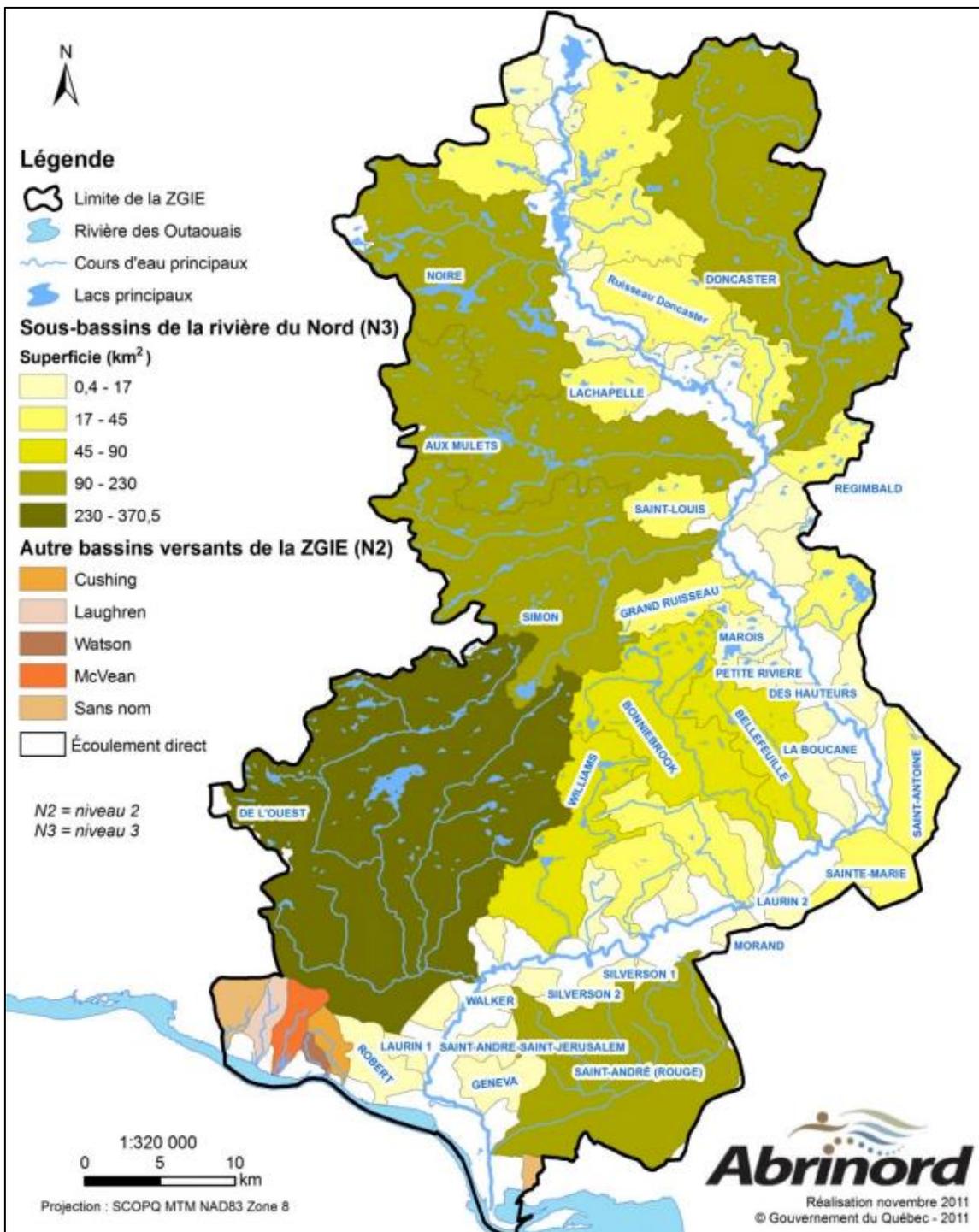


Figure 5. Limites des bassins et sous-bassins versants dans la ZGIE d'Abrinord (Abrinord, 2015 et 2016)

On dénombre 28 plans d'eau (lacs et étangs) à Ivry-sur-le-Lac, dont 9 possèdent un toponyme officiel. Le plus grand d'entre eux est le lac Manitou, avec une superficie de 4,11 km² (Figure 6).

Les plans d'eau d'Ivry-sur-le-Lac

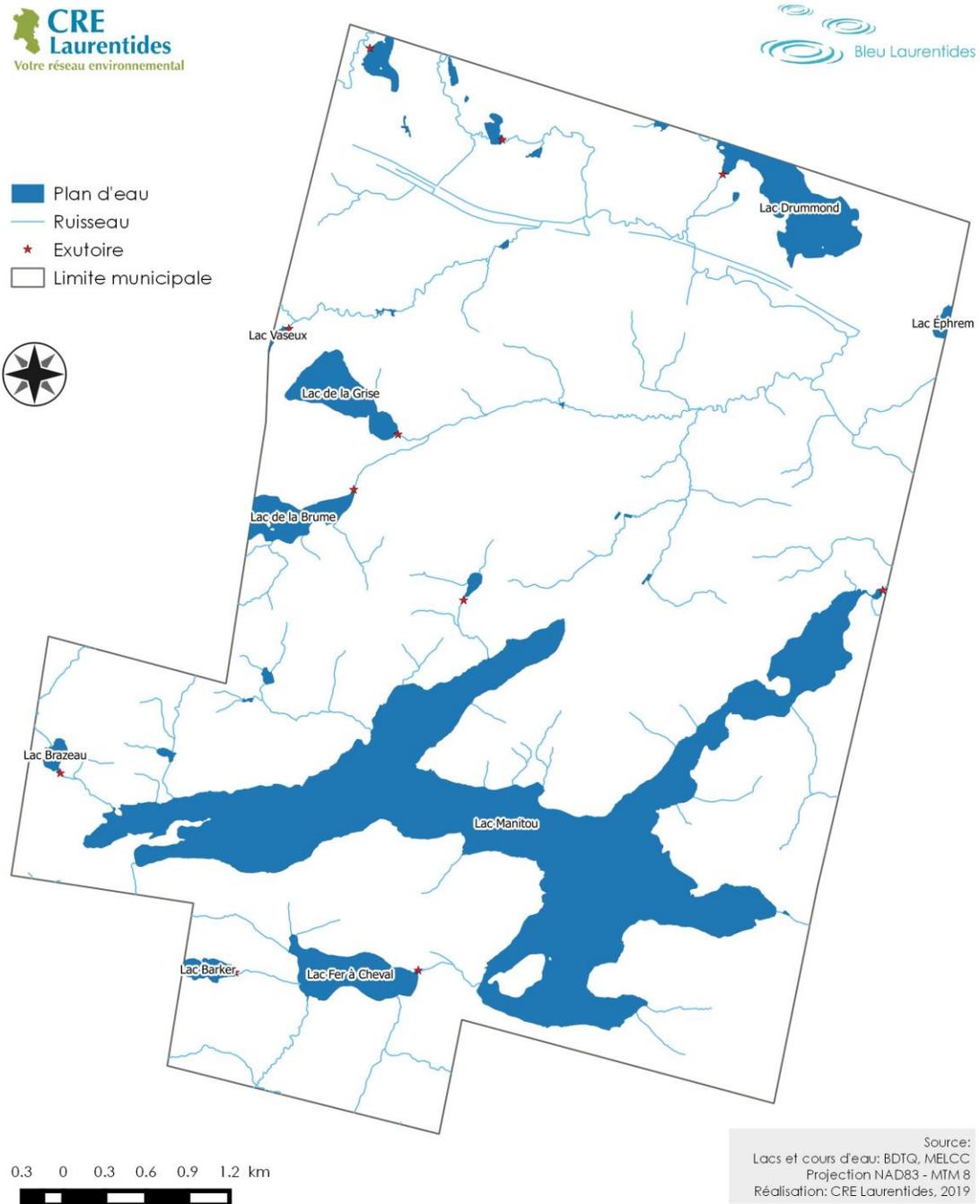


Figure 6. Carte des plans d'eau de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac. © CRE Laurentides 2019

2.4 Règlementation en environnement

En ce qui concerne la règlementation en environnement, la municipalité a adopté le règlement no. 2014-073 concernant la protection environnementale des lacs et cours d'eau de la municipalité. Le règlement interdit tout ouvrage, travail ou activité susceptible de provoquer un brassage des sédiments accumulés sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau. Le règlement no. 2011-040, qui régit les accès au lac Manitou et au débarcadère de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, en combinaison avec le règlement no. 2017-095 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes, obligent les citoyens qui utilisent le débarcadère municipal à nettoyer et inspecter leur embarcation au préalable. Un système de vignette a été mis en place afin de vérifier et contrôler le nettoyage des embarcations.

La municipalité a également adopté le règlement no. 2009-031 instaurant un système de contrôle de la vidange des **fosses septiques**. Celui-ci oblige tout propriétaire d'une résidence isolée à fournir une preuve de la vidange et octroie à la municipalité le droit d'effectuer celle-ci au frais du propriétaire en cas de manquement. Le règlement exige aussi la collaboration des propriétaires pour la prise d'inventaire des installations sanitaires durant les 24 premiers mois d'application du règlement.

Le règlement de zonage prévoit aussi des mesures pour protéger la santé des lacs. Par exemple, l'obligation pour les résidents de **revégétaliser la bande riveraine** sur une distance de cinq mètres à partir de la ligne des hautes eaux, ou encore, l'interdiction d'entreprendre des travaux à moins de vingt mètres de la ligne des hautes eaux. De plus, selon la pente, la tonte de gazon et le débroussaillage ne sont pas autorisés dans les 10 ou 15 mètres de la rive, et l'ouverture dans la végétation permettant d'accéder au lac ne doit pas excéder deux ou cinq mètres, selon la largeur du terrain et la pente (Règlement de zonage de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, 2013).

3. *Soutien technique des lacs 2019 à Ivry-sur-le-Lac*

En 2019, la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a adhéré pour une première année au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*. Au cours de cette période, l'agente de liaison avait notamment comme mandat d'appuyer la municipalité ainsi que l'Association pour l'amélioration du lac Manitou, dans leurs efforts de protection de la santé des lacs. Les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), tels que la détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes et la caractérisation de la bande riveraine, ont été réalisés. L'agente de liaison a également effectué une tournée porte-à-porte afin de sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bande riveraine ainsi qu'à la règlementation municipale. Un atelier de revégétalisation a été organisé.

De plus, l'agente a visité la station de nettoyage des embarcations afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques concernant les plantes aquatiques exotiques envahissantes. Elle devait aussi former le

préposé du débarcadère et les employés municipaux à l'inspection des embarcations. Le plan d'action détaillé de l'agente de liaison est présenté dans le tableau qui suit.

PLAN D'ACTION

OBJECTIF 1. SENSIBILISATION - COMMUNICATION

1.1 Effectuer une tournée porte-à-porte afin de sensibiliser les riverains du lac Manitou aux bonnes pratiques à adopter en bande riveraine ainsi qu'à la réglementation municipale à ce sujet.

- Expliquer la réglementation municipale et informer les riverains sur l'importance de la protection des rives pour préserver la santé des lacs. Distribuer la documentation de sensibilisation prévue à cet effet (dépliant, capsule, affichette) ;
- Informer les riverains de la tenue d'un atelier de revégétalisation des rives au débarcadère municipal à la fin de l'été. Prendre en note les coordonnées des gens intéressés à participer ;
- Effectuer une évaluation sommaire de l'état des rives avec les riverains, à l'aide de la fiche d'évaluation. Compiler les résultats de ces fiches dans un dossier informatisé.

1.2 Diffuser l'information et sensibiliser la population sur les bonnes pratiques concernant les PAEE.

- Former les employés municipaux de la station de nettoyage et accompagner la municipalité dans ses actions de sensibilisation.

1.3 Organiser ou participer à différentes activités en lien avec la santé des lacs.

- Organiser un atelier sur la revégétalisation des rives ;
- Organiser une rencontre citoyenne sur la protection des lacs (bonnes pratiques en général) ;
- Participer aux assemblées générales annuelles (AGA) de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou (AALM) et de Conservation Manitou.

OBJECTIF 2. CARACTÉRISATION - CONNAISSANCE

2.1 Appuyer les associations de lacs dans la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le MELCC dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

- Organiser un atelier sur le suivi et la détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) ;
- Accompagner les bénévoles sur le terrain afin de caractériser les plantes aquatiques aux lacs **Manitou**, **Fer-à-Cheval** et **de la Grise** (identification des espèces et évaluation du recouvrement par les herbiers principaux) ;
- Organiser une formation au protocole de caractérisation de la bande riveraine et accompagner les bénévoles afin de réaliser le suivi sur le terrain au lac **Manitou** ;
- Remplir le carnet de santé du lac **Manitou** à l'aide des données recueillies par le CRE Laurentides, la municipalité et l'association.

4. Présentation de l'agente de liaison

Jessica Krejcik est passionnée par la conservation de la nature. Ayant complété un baccalauréat en gestion à l'université McGill, elle s'est ensuite tournée vers une maîtrise en évaluation environnementale à l'Université Concordia pour terminer ses études. Elle passe son temps libre dans la nature à faire de la randonnée, du vélo, de la natation et du ski de fond. Elle est reconnaissante d'avoir eu la chance d'aider le CRE à protéger les lacs des Laurentides.



5. Bilan des activités de l'été 2019

Voici le bilan des activités réalisées par l'agente de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* à Ivry-sur-le-Lac, selon les objectifs spécifiques du plan d'action qui ont été exposés précédemment. Un retour sur les livrables, déterminés en fonction de chaque objectif, sera également effectué. Pour plus de détails, consulter les annexes 1 à 3.

Objectif 1. SENSIBILISATION - COMMUNICATION

1.1 Effectuer une tournée porte-à-porte afin de sensibiliser les riverains du lac Manitou aux bonnes pratiques à adopter en bande riveraine ainsi qu'à la réglementation municipale à ce sujet.

En 2019, l'agente de liaison du CRE Laurentides à Ivry-sur-le-Lac a réalisé une tournée porte-à-porte pour sensibiliser les riverains du lac Manitou. Les objectifs principaux étaient de les informer concernant la réglementation municipale sur la protection des rives, d'expliquer le rôle et les fonctions de la bande riveraine et de les conseiller sur les bonnes pratiques à adopter. À la demande de la municipalité, la campagne de sensibilisation a été élargie pour y inclure le lac Fer-a-Cheval (environ dix riverains).

Lors de la tournée, lorsqu'un propriétaire était présent, l'état de santé de la bande riveraine était évalué en sa compagnie, à l'aide d'une fiche comprenant cinq questions. L'agente de liaison distribuait également la documentation suivante : les dépliants « Bandes riveraines au travail ! » (CRE Laurentides) et « Plantation et entretien d'une bande riveraine » (FIHOQ) et une affichette avec les dates des événements organisés par l'agente. L'agente offrait aussi des conseils personnalisés et répondait aux questions des riverains. Lorsque le propriétaire était absent, l'agente de liaison laissait la documentation dans une enveloppe dans un sac compostable accroché à la porte, ainsi qu'une lettre demandant au propriétaire de la contacter pour prendre un rendez-vous.



Un total de **181 propriétés** ont été visitées lors de la campagne de sensibilisation, dont 172 au lac Manitou et 9 au lac Fer-à-Cheval. Au lac Manitou, six terrains ont été exclus en raison de la présence d'une barrière physique empêchant l'accès à la propriété, d'un manque d'indication claire concernant l'adresse du bâtiment ou d'une absence de bâtiment sur le terrain. Des fiches (45) d'évaluation de la rive ont été complétées en compagnie des propriétaires, ce qui représente 26 % des propriétés visées par la campagne. Neuf propriétaires ont refusé de participer à l'évaluation. Les raisons les plus communes étaient un manque de temps ou une connaissance suffisante du sujet.

Au lac Fer-à-Cheval, trois fiches d'évaluation de la rive ont été complétées en compagnie des propriétaires, ce qui représente 33 % des propriétés ciblées. Un propriétaire a refusé de participer à l'évaluation.

Lors des visites, l'agente répondait aux questions des propriétaires et discutait des forces et faiblesses de leurs aménagements. Plusieurs riverains étaient fiers des améliorations qu'ils avaient apportées à leur

bande riveraine. Les aménagements classés dans les catégories « à améliorer » et « à suivre » (représentant 28 % des bandes riveraines évaluées) possédaient en général moins de quinze mètres de végétaux non entretenus. Pour plusieurs riverains, la mise en place des correctifs nécessaires posait des défis importants. Il serait donc important d'offrir un accompagnement supplémentaire à ces citoyens.

1.2 Diffuser l'information et sensibiliser la population sur les bonnes pratiques concernant les PAEE

Tout au long de l'été, l'agente de liaison a partagé de l'information avec les citoyens sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes et les bonnes pratiques à adopter pour éviter leur introduction à Ivry-sur-le-Lac. Plus concrètement, deux formations sur ces thèmes ont été offertes au préposé du débarcadère, à son remplaçant, ainsi qu'à trois employés municipaux. Un exemplaire du « Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes » (MFFP) a été fourni en complément aux formations, accompagné d'un aide-mémoire pour l'inspection et d'une liste de liens vers des vidéos informatives sur l'inspection des embarcations. En outre, une lettre de sensibilisation sur les bonnes pratiques concernant les PAEE a été envoyée aux propriétaires des hydravions de la municipalité.



Un premier article a paru dans le bulletin municipal du mois de mai, afin de présenter l'agente de liaison et son mandat. Un article a ensuite été publié au mois de juin au sujet des PAEE, des bonnes pratiques à adopter et des activités prévues au courant de l'été. L'information concernant les activités a de nouveau été diffusée dans le bulletin de juillet. Le bulletin d'août a inclut un article sur l'érosion des rives et celui de septembre, une lettre pour remercier les bénévoles qui ont participé au protocole PAEE. À la demande de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, l'agente de liaison a aussi produit l'ébauche du contenu d'une page web sur le myriophylle à épi.

1.3 Organiser ou participer à différentes activités en lien avec la santé des lacs.

- **Organiser un atelier sur la revégétalisation des rives**

L'atelier sur la revégétalisation des rives a eu lieu le 13 juillet à l'hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac et treize personnes y ont participé. La présentation, d'une heure environ, a été suivie d'une période de questions et d'une démonstration à l'extérieur d'une bande riveraine réglementaire (ouverture de cinq mètres, profondeur de quinze mètres végétalisés, etc.). Les rôles de la bande riveraine, les dix étapes pour un aménagement réussi et les plantes indigènes adaptées ont été présentés lors de l'atelier. La formation a été offerte en français, mais l'agente de liaison a donné des clarifications en anglais selon les besoins. Grâce à la tournée porte-à-porte, l'agente de liaison a pu inclure des exemples réels d'aménagements retrouvés en bordure du lac Manitou et offrir des conseils pour les améliorer. Des plantes pour la bande riveraine ont également été offertes avec un rabais de 10 % à la fin de l'atelier.



- **Organiser une rencontre citoyenne sur la protection des lacs (bonnes pratiques en général)**

La rencontre devait initialement se tenir lors de l'AGA du lac Manitou. Toutefois, le temps a manqué. En remplacement, l'agente de liaison a tenu un kiosque le samedi 3 août, lors de la régata annuelle du lac Manitou, en collaboration avec la personne responsable du comité de l'environnement de l'association. La régata annuelle invite les citoyens à participer à des courses de natation et de bateaux. Environ 200 personnes étaient présentes dont une majorité de familles avec des enfants. Au kiosque, des dépliants sur le myriophylle à épi, la protection des bandes riveraines, les installations septiques et des brosses gratuites du CRE ont été distribués. De plus, des plantes pour la revégétalisation des rives, provenant d'un centre de jardinage local, étaient en vente. Environ 40 personnes ont visité le kiosque. Pour la plupart des gens, il s'agissait de la première rencontre avec l'agente de liaison.



- **Participer aux assembles générales annuelles (AGA) de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou (AALM) et de Conservation Manitou**

L'agente de liaison s'est présentée et a expliqué son mandat à l'AGA de Conservation Manitou le 18 mai. Elle a aussi participé à l'AGA de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou le 6 juillet, où elle a recruté des bénévoles et participants pour les événements prévus au lac Manitou durant l'été. L'agente a aussi participé à l'AGA de l'association du lac de la Grise le 13 juillet. Elle a ainsi pu mobiliser des bénévoles pour la caractérisation des plantes aquatiques.

Objectif 2. CARACTÉRISATION - CONNAISSANCE

2.1 Appuyer les associations de lacs dans la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le MELCC dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

- **Organiser un atelier sur le suivi et la détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)**

Une formation au *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes* (PAEE) a été offerte par l'agente de liaison le 27 juillet à l'hôtel de ville de la municipalité. Seize personnes ont participé, en provenance des lacs Fer-a-Cheval, de la Grise et Manitou. Plusieurs éléments ont été abordés lors de la formation, soit les principales étapes du protocole, les outils d'identification, l'outil *Sentinelles* du MELCC pour signaler la présence de PAEE, et l'identification des plantes aquatiques indigènes.

- **Accompagner les bénévoles sur le terrain afin de caractériser les plantes aquatiques aux lacs Manitou, Fer-à-Cheval et de la Grise (identification des espèces et évaluation du recouvrement par les herbiers principaux)**

En compagnie de citoyens bénévoles, l'agente de liaison a effectué la patrouille de détection des PAEE et l'identification des plantes aquatiques indigènes présentes aux lacs Fer-a-Cheval, de la Grise, Manitou

et Barker. Ce dernier a été ajouté à la liste des lacs à caractériser en raison de l'intérêt des riverains et des bénévoles. La cartographie sommaire des principaux herbiers n'a pas été réalisée aux lacs Fer-a-Cheval, de la Grise et Barker, puisque leur zone littorale était complètement recouverte de plantes aquatiques qui constituait un vaste herbier continu. La cartographie n'a pas été réalisée au lac Manitou par manque de temps et de bénévoles.

Un rapport sur la caractérisation des PAEE a été rédigé, incluant des photos et la liste des espèces de plantes aquatiques indigènes répertoriées dans chaque lac. Heureusement, aucune plante aquatique exotique envahissante n'a été détectée dans les quatre lacs à l'étude en 2019.



Au total, ce sont plus de **171 heures** qui ont été passées sur le terrain en compagnie de **19 bénévoles** pour la caractérisation des plantes aquatiques.

- **Organiser une formation au protocole de caractérisation de la bande riveraine et accompagner les bénévoles afin de réaliser le suivi sur le terrain au lac Manitou**

Deux formations et quatre sorties sur le terrain étaient prévues au lac Manitou entre les 22 et 26 juin pour effectuer la caractérisation de la bande riveraine. Malheureusement, le nombre de bénévoles était insuffisant pour compléter le protocole, et la série d'événements a dû être annulée. Une deuxième tentative pour recruter des bénévoles a eu lieu à l'AGA de l'AALM, mais personne ne s'est inscrit. L'agente de liaison s'en est donc tenue à délimiter les zones homogènes de la bande riveraine en compagnie de l'urbaniste et du préposé au débarcadère de la municipalité qui effectuaient une tournée d'inspection du lac. Les données recueillies ont été compilées dans un fichier Excel et un compte rendu a été rédigé.

- **Remplir le carnet de santé du lac Manitou à l'aide des données recueillies par le CRE Laurentides, la municipalité et l'association.**

Le carnet de santé du lac Manitou a été rempli à l'aide des données recueillies par le CRE Laurentides, la municipalité et l'association.

L'agente a aussi préparé une planification des inventaires à réaliser dans le cadre du RSVL, incluant des recommandations pour le suivi de la transparence, l'échantillonnage de la qualité de l'eau, la caractérisation de la bande riveraine et le suivi du périphyton et des plantes aquatiques exotiques envahissantes.

6. Orientations et recommandations

6.1 Connaissance

La mise à jour du carnet de santé du lac Manitou devrait être réalisée annuellement. Il serait pertinent également de compléter ces documents pour les lacs Fer-à-Cheval et de la Grise.

6.2 Caractérisation

Au cours de l'été 2019, des ateliers et de l'accompagnement ont été offerts pour les protocoles de caractérisation du RSVL. Les activités en lien avec le protocole de détection et de suivi des PAEE ont particulièrement intéressé les riverains, qui sont inquiets face à la menace de leur introduction, en particulier du myriophylle à épi. L'une de leurs principales préoccupations est liée à la diminution de la valeur des propriétés qui pourrait en résulter. Malgré cette inquiétude manifestée, le recrutement des bénévoles a posé quelques défis, entre autres au lac Manitou où la diffusion de l'information par l'association pourrait être intensifiée. Il est important de poursuivre la caractérisation et la patrouille de détection des PAEE et d'adopter de bonnes pratiques afin d'éviter leur introduction dans les lacs, particulièrement aux plans d'eau possédant un accès public. Ceci est le cas au lac Manitou et donc, la prévention demeure très importante.

Finalement, il serait pertinent de suivre l'évolution des principaux herbiers de plantes aquatiques au lac Manitou. La cartographie de ces herbiers pourrait être réalisée régulièrement, afin de mieux documenter les changements survenant au lac, s'il y a lieu. La fréquence de réalisation pourrait être variable et établie selon l'expérience et les observations des riverains impliqués dans le suivi.

Pour ce qui est du protocole de caractérisation de la bande riveraine, il serait pertinent de compléter les étapes suivantes afin d'avoir un portrait détaillé de la situation et ainsi de pouvoir en suivre l'évolution.

6.3 Sensibilisation

À partir du dossier informatisé d'évaluation des rives de l'agente de liaison, la municipalité pourrait visiter les propriétaires qui ont été classés comme étant « à suivre » pour les conseiller plus précisément sur les correctifs à apporter. Il serait judicieux de publier un article avec un croquis dans le bulletin municipal du mois d'avril pour expliquer comment bien aménager une bande riveraine. L'article pourrait souligner l'importance de ne pas tondre le gazon à moins de 15 mètres de la rive, puisqu'il s'agit d'une des normes les moins bien respectées.

Les citoyens ont apprécié l'atelier sur la revégétalisation de la bande riveraine qui s'est déroulé pendant le mois de juillet. Toutefois, afin d'augmenter le nombre de participants, il aurait été intéressant d'organiser cet événement pendant le mois de mai, lorsque les citoyens commencent à jardiner. Le centre communautaire serait un meilleur endroit pour offrir cet atelier.

La diffusion d'information et la sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques concernant les PAEE sont très importantes. Le comité environnemental de l'association du lac Manitou pourrait poursuivre la tenue d'un kiosque durant la régata et distribuer des dépliants sur le myriophylle à épi. D'ailleurs, 400 exemplaires du guide du CRE Laurentides à ce sujet ont été remis à la municipalité. Il serait pertinent de les distribuer avec les comptes de taxes ou lorsque les citoyens viennent chercher les vignettes pour les embarcations à la municipalité.

7. Conclusion

Dans le cadre du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* à Ivry-sur-le-Lac en 2019, de nombreuses actions ont été posées afin d'assurer la protection de l'état de santé des lacs et leur utilisation pérenne. Plusieurs actions doivent toutefois être réalisées en continu pour assurer une protection à long terme.

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans la collaboration de nombreuses personnes. Nous tenons particulièrement à remercier les élus et employés de la Municipalité, l'association pour l'amélioration du lac Manitou et Conservation Manitou, ainsi que tous les riverains et citoyens qui se sont impliqués au cours du processus.

La mobilisation et l'implication de tous constituent la pierre d'assise sans laquelle un tel projet ne saurait voir le jour et être achevé.

L'équipe du soutien technique des lacs – Été 2019



8. Références

- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2013). Bandes riveraines au travail! : Plantes indigènes et sauvages pour les rives. [https://crelaurentides.org/images/images_site/documents/depliants/banderiveraine-2013.pdf]. En ligne août 2019.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2018). Le myriophylle à épi : Petit guide pour ne pas être envahi. [https://crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/CRE_Myriophylle_2018_Francais_web.pdf] En ligne août 2019.
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (2013). Plantation et entretien d'une bande riveraine : Pour une restauration durable! [<http://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/04/Bande-riveraine-depliant.pdf>] En ligne août 2019.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2019). [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>] En ligne décembre 2019.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2019). Gouvernement du Québec. Répertoire des municipalités – Ivry-sur-le-Lac. [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/78042/>] En ligne août 2019.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2018). Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf] En ligne août 2019.
- Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac (2019). Galerie. [<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/galerie.php>] En ligne août 2019.
- Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac (2013). Règlement de zonage. [https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/upload/document/Reglement%202013-060%20Zonage_amende_au_20140221.pdf] En ligne août 2019.
- Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC des Laurentides) (2019). Responsabilités et Compétences; Cartographie publique. [<https://mrclaurentides.qc.ca/cartographie-publique/>] En ligne août 2019.
- Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) (2015). Suivi de la qualité de l'eau. [<http://abrinord.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=4b19dbac246048b4a4ad0470489b63fc>] En ligne août 2019.
- Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) (2015). Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord. Saint-Jérôme, 260 pages. [www.abrinord.qc.ca/] En ligne août 2019.

Annexe 1 - Activités

Bilan des activités réalisées – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2019**JESSICA KREJCIK – IVRY-SUR-LE-LAC****Grand total : 1062 participants**

| Communication | Détails (nom de l'association, personnes présentes) | Date | Nbr. de personnes présentes ou impliquées |
|--|---|------------|---|
| Participation à des AGA d'associations de lac | Conservation Manitou | 18 mai | 43 |
| | L'association pour l'amélioration du lac Manitou (AALM) | 6 juillet | 65 |
| | Lac de la Grise | 13 juillet | 30 |
| TOTAL | 3 | | 138 |
| Participation à des rencontres d'information avec des responsables municipaux (ou autres intervenants) | Présentation du bilan de l'été 2019 au caucus municipal d'Ivry sur le Lac | 29 mai | 8 |
| TOTAL | 2 | | 8 |

| Sensibilisation | Détails (nom de l'association, personnes présentes) | Date | Nombre de personnes présentes ou impliquées |
|--|---|-------------------------------------|---|
| Organisation d'ateliers de revégétalisation | Présentation PowerPoint à l'hôtel de ville | 13 juillet | 13 |
| Tenues de kiosques | Pendant la régata annuelle du Lac Manitou, beaucoup de membres de l'AALM étaient présents | 3 août | 200 personnes présentes, environ 40 personnes rencontrées |
| Réalisation de tournées de porte-à-porte et visites de riverains | Lac Manitou et lac Fer-à-Cheval | 1 juin au 15 août | 181 propriétés * 2 personnes = 362 personnes |
| Participation à une distribution d'arbres ou de végétaux | Au kiosque et à l'atelier de revégétalisation, il y avait des plantes à vendre | 13 juillet et le 3 août | Nombre de personnes déjà compté |
| Élaboration de documents d'information ou articles de journaux | Articles dans le bulletin municipal des mois de mai, juin, juillet, août et septembre | Mai, juin, juillet, août, septembre | 430 |
| | Modifications au site web (création d'une page sur le myriophylle à épi) | Juillet 2019 | Pas d'estimation |
| Autres activités de sensibilisation | Lettre pour les propriétaires d'hydravion | 23 août | 1 |

| | | | |
|--------------|---|-----------------------------|------------|
| | Formation du préposé du débarcadère, de son remplaçant et des employés municipaux | 17 et 29 mai, et 20 juillet | 5 |
| TOTAL | | | 851 |

| Caractérisation | Détails (nom de l'association, personnes présentes) | Date | Nombre de personnes présentes ou impliquées |
|---|---|-------------------------|---|
| Présentation du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et de la Trousse des lacs | À l'AGA du lac de la Grise | 13 juillet | 30 |
| Accompagnement des associations de lacs dans la réalisation du RSVL | Suivi PAEE au lac Fer-à-Cheval | 28 juillet | 5 |
| | Suivi PAEE au lac de la Grise | 2 août | 3 |
| | Suivi PAEE au lac Manitou | 10, 14, 15, 19, 20 août | 10 |
| | Suivi PAEE au lac Barker | 22 août | 1 |
| Formation des associations aux protocoles de la Trousse des lacs et du RSVL | Formation sur le <i>Protocole d'identification des PAEE</i> | 27 juillet | 16 |
| TOTAL | 6 | 10 jours | 65 |

Annexe 2 – Dépliants

Liste des dépliants distribués – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2019

JESSICA KREJCIK – IVRY-SUR-LE-LAC

Quantité totale distribuée : 440

| Dépliant | Quantité distribuée |
|--|---------------------|
| Dépliant « Bandes riveraines au travail » (CRE Laurentides) | 34 |
| Dépliant « Shoreline at work » (CRE Laurentides) | 106 |
| Affichettes « Shoreline at work » | 2 |
| Guides sur les installations septiques (CRE Laurentides) | 4 |
| Dépliant « Je te remplace » (FIHOQ) | 4 |
| Dépliant « Plantation et entretien d'une bande riveraine » (FIHOQ) | 130 |
| Guide sur le myriophylle à épi (FR) (CRE Laurentides) | 8 |
| Guide sur le myriophylle à épi (ANG) (CRE Laurentides) | 26 |
| Brosse pour le nettoyage des embarcations | 6 |
| Affiche « Vivre au bord de l'eau! » (RAPPEL) | Environ 120 |

Annexe 3 – Livrables

Résumé des différents objectifs, livrables et résultats atteints – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2019**JESSICA KREJCIK – IVRY-SUR-LE-LAC**

| Objectifs | Livrables | Résultats |
|--|---|---|
| 1 - SENSIBILISATION - COMMUNICATION | Dossier informatisé de l'évaluation des rives | Complété |
| | Présentation PowerPoint (atelier de revégétalisation) | Réalisée |
| | Comptes rendus de la participation aux activités (divers) | Complétés |
| | Tableau de compilation du nombre de dépliants distribués | Complété |
| | Tableau de compilation du nombre de personnes rencontrées | Complété |
| 2-CONNAISSANCE - CARACTÉRISATION | Liste des associations de lacs ainsi que le nombre de personnes formées ou accompagnées dans le cadre du RSVL | Complétée |
| | Présentation PowerPoint (formation PAEE) | Réalisée |
| | Fiches de prise de données (protocoles du RSVL) | Complétées |
| | Tableau de compilation des plantes aquatiques | Complété pour les lacs Fer-a-Cheval, de la Grise, Manitou et Barker |
| | Rapport de caractérisation des plantes aquatiques (rapport régional) | Complété pour 99 lacs des Laurentides |
| | Carte des principaux herbiers de plantes aquatiques | Non complétée |
| | Outil de compilation de la caractérisation des rives | Complété partiellement |
| | Rapport de caractérisation des rives | Non complété |
| | Carte de la caractérisation des rives | Non complétée |
| | Document de planification des inventaires | Complété pour le lac Manitou |
| | Carnet de santé du lac Manitou | Complété |

